



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale
de la performance économique
et environnementale des entreprises**

Paris, le 23 mars 2023

Dossier suivi par : Marc Fournier
Chargé de mission
Bureau de la gestion durable de la forêt et du bois
SDFCB/SDFE/DGPE
Réf. : DER_PMFR_35
Tél. : 01 49 55 51 26
Mèl. : marc.fournier@agriculture.gouv.fr

Le sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et
bioéconomie

à

Madame la directrice régionale de l'agriculture, de
l'alimentation et de la forêt de Grand Est

Objet : avis préalable à la demande de dérogation pour l'utilisation de matériels forestiers de reproduction (MFR) de Chêne rouge d'Amérique pour la campagne de plantation 2022-23, en raison de pénurie de provenances françaises.

Vous nous avez fait part d'une demande de dérogation émanant de l'ONF. Cette demande porte sur l'utilisation de plants de Chêne rouge de provenance allemande All 81601 en dérogation aux régions de provenances éligibles aux aides de l'État dont la liste est fixée par l'arrêté régional relatif aux Matériels Forestiers de Reproduction (MFR).

La situation de pénurie pour les plants de Chêne rouge d'Amérique est avérée. Cependant les experts que nous avons consultés sur cette demande ont signalé qu'ils ne disposaient d'aucune information sur la base génétique du peuplement proposé et qu'il était, compte tenu de la surface du peuplement relativement faible, préférable d'utiliser des provenances issues du verger à graines belge.

- **Avis défavorable** : Utilisation de la provenance Allemande All 81601 en remplacement des provenances QRU 901 et QRU 902

Vous voudrez bien informer de ces dispositions vos interlocuteurs professionnels concernés.

Je vous remercie de me faire connaître toutes difficultés liées à l'application de ces dispositions.

Le sous-directeur des filières forêt-bois, cheval et bioéconomie

Sylvain REALLON